

OCDE: ACCORD SECTORIEL SUR LES CRÉDITS À L'EXPORTATION D'AÉRONEFS CIVILS**Taux d'intérêt commercial de référence pour les aéronefs civils (TICR)****2011 ASU**

- 1 L'Appendice III de l'Accord sectoriel sur les crédits à l'exportation d'aéronefs civils de 2011 (ASU de 2011), annexé à l'Arrangement 2011 sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, détermine les taux d'intérêt minimums qui s'appliquent au soutien financier public pour les crédits à l'exportation d'aéronefs civils.

2007 ASU

- 2 L'Appendice IV de l'Accord sectoriel sur les crédits à l'exportation d'aéronefs civils de 2007 (ASU de 2007), annexé à l'Arrangement 2010 sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, détermine les taux d'intérêt minimums qui s'appliquent au soutien financier public pour les crédits à l'exportation d'aéronefs civils.
- 3 Pour les aéronefs de catégorie 1, le taux d'intérêt fixe minimum est le taux d'intérêt de référence pour les aéronefs de catégorie 1 (TICR-1); pour les aéronefs de catégorie 2 et de catégorie 3, le taux d'intérêt fixe minimum est soit le taux d'échange dont la devise et l'échéance correspondent à la durée moyenne pondérée, obtenue par interpolation, de chaque tirage du crédit à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, ou le taux d'intérêt commercial de référence s'appliquant aux aéronefs de catégorie 2 et de catégorie 3 (TICR-2).
- 4 Les TICR-1 et TICR-2 sont établis pour l'une ou l'autre des monnaies admises déterminées par l'article 10 de l'ASU de 2007, c'est-à-dire l'Euro, le yen japonais, la livre sterling, le dollar américain et les autres devises pleinement convertibles, et sont fixés le 15 de chaque mois.
- 5 Les TICR applicables pour la période à compter du 15 février au 14 mars 2012 sont les suivants (les taux du mois précédent sont dans la deuxième colonne):

Devise		Durée de Crédit			15-02-2012	15-01-2012	
					14-03-2012	14-02-2012	
Yen japonais	JPY	ASU 2007	TB-7	TICR-1	≤ 12 ans	1.76	1.79
			TB-5	TICR-2	≤ 10 ans	1.35	1.36
		ASU 2011	TB-7	TICR-2	> 10 ans à ≤ 15 ans	1.56	1.59
			TB-5	TICR	≤ 9 ans	1.55	1.56
			TB-7	TICR	> 9 ans à ≤ 12 ans	1.76	1.79
			TB-9	TICR	> 12 ans à ≤ 15 ans	2.06	2.09
Livre sterling	GBP	ASU 2007	TB-7	TICR-1	≤ 12 ans	2.72	2.78
			TB-5	TICR-2	≤ 10 ans	2.02	2.06
		ASU 2011	TB-7	TICR-2	> 10 ans à ≤ 15 ans	2.52	2.58
			TB-5	TICR	≤ 9 ans	2.22	2.26
			TB-7	TICR	> 9 ans à ≤ 12 ans	2.72	2.78
			TB-9	TICR	> 12 ans à ≤ 15 ans	3.14	3.20
Dollar des États-Unis	USD	ASU 2007	TB-7	TICR-1	≤ 12 ans	2.58	2.63
			TB-5	TICR-2	≤ 10 ans	1.84	1.89
		ASU 2011	TB-7	TICR-2	> 10 ans à ≤ 15 ans	2.38	2.43
			TB-5	TICR	≤ 9 ans	2.04	2.09
			TB-7	TICR	> 9 ans à ≤ 12 ans	2.58	2.63
			TB-9	TICR	> 12 ans à ≤ 15 ans	2.97	3.00
Euro	EUR	ASU 2007	TB-7	TICR-1	≤ 12 ans	3.32	3.44
			TB-5	TICR-2	≤ 10 ans	2.54	2.68
		ASU 2011	TB-7	TICR-2	> 10 ans à ≤ 15 ans	3.12	3.24
			TB-5	TICR	≤ 9 ans	2.74	2.88
			TB-7	TICR	> 9 ans à ≤ 12 ans	3.32	3.44
			TB-9	TICR	> 12 ans à ≤ 15 ans	3.74	3.81

Demandes générales: Tél. (33) 1 45 24 89 11 - Fax. (33)1 44 30 61 58 • Adresse électronique: xcred.secretariat@oecd.org

Organisation de Coopération et de Développement Économiques, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France

Tél. (33) 1 45 24 82 00 - Fax. (33) 1 45 24 85 00 Internet: www.oecd.org